

POLITIQUE SECTORIELLE : AGRICULTURE

Le Crédit Mutuel Océan accompagne, de manière durable, ses sociétaires et clients dans leurs projets agricoles, de l'installation au développement de leurs activités.

Actualisée en janvier 2025



PRÉAMBULE

Le Crédit Mutuel Océan accompagne les agriculteurs sur son territoire. En 2024, il finance l'ensemble de ses sociétaires et clients à hauteur de 750 Millions d'euros d'encours de crédits.

Le secteur de l'agriculture, de par son hétérogénéité, joue un rôle essentiel dans la chaîne de valeur économique du Crédit Mutuel Océan, avec des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux associés, considérés comme centraux. Il contribue fortement au dynamisme du territoire du Crédit Mutuel Océan et constitue un secteur majeur, stratégique à son développement économique.

Le portefeuille agricole entreprise du Crédit Mutuel Océan finance principalement l'élevage de bovins (17%), la culture de céréales, de légumineuses et de graines oléagineuses (16%), l'élevage de volailles (13%) et la culture de la vigne (11%).

Ces filières, les plus financées par le Crédit Mutuel Océan, sont également les filières les plus exposées au risque physique c'est-à-dire aux effets du changement climatique et à la dégradation de l'environnement. Elles sont au même titre, avec l'élevage de vaches laitières (9% d'encours), les filières les plus matérielles en matière de risque de transition c'est-à-dire touchées financièrement du fait de la mise en place d'un processus d'adaptation à une économie sobre en carbone.

Le Crédit Mutuel Océan souhaite conforter sa place de partenaire incontournable sur le marché de l'agriculture en pleine mutation. Il affirme sa volonté d'**accompagner** tous les porteurs de projets agricoles, de l'installation au développement de leurs activités, en les aidant à accéder à des financements.

À travers cette politique sectorielle et en lien avec sa stratégie Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), le Crédit Mutuel Océan poursuit l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) suivants :



ODD n° 2 : «éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable». Cet objectif appelle à la mise en place de systèmes de production alimentaire et de pratiques agricoles durables et résilientes.



ODD n° 12 : «établir des modes de consommation et de production durables».



ODD n° 13 : «prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions».



ODD n° 15 : «préserver et restaurer les écosystèmes terrestres». Ce quinzième objectif vise à mettre en place une gestion durable des écosystèmes terrestres en préservant la biodiversité et les sols et limitant les impacts de long terme des catastrophes naturelles.

Source : Dix-sept objectifs établis par les Etats membres des Nations Unies, rassemblés dans l'Agenda 2030 adopté par l'Organisation des Nations Unies (ONU) en Septembre 2015.

Cette politique découle directement de la Raison d’Être du Crédit Mutuel Océan :

« S’engager durablement à vos côtés »

et s’inscrit dans la continuité de l’engagement défini dans le Plan à Moyen Terme du Crédit Mutuel Océan :

« Financer la transition énergétique des ménages, le développement durable et la décarbonation du bilan des entreprises ».

Elle précise tous les dispositifs qui s’appliquent aux financements et investissements du Crédit Mutuel Océan en faveur du marché de l’agriculture.

Sur le plan national, l’agriculture occupe une place essentielle dans la production alimentaire. Elle veille à améliorer la gestion des ressources naturelles et à préserver la biodiversité.

L’agriculture est aussi un secteur propice au développement des énergies renouvelables : photovoltaïques, méthanisation de sous-produits agricoles, biomasse pour la production de chaleur, ...

De fait, c’est un excellent outil de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de captation de carbone. Les espaces entretenus en prairies favorisent le stockage de carbone, tout comme certaines pratiques culturales.

Deuxième principal émetteur de GES en France, le secteur de l’agriculture est un secteur clé de la transition écologique et de la lutte contre le réchauffement climatique. Mais les relations entre l’agriculture et le changement climatique ne se limitent pas aux émissions de GES des activités agricoles. L’agriculture est particulièrement vulnérable aux effets du dérèglement climatique. La production agricole peut être profondément altérée par des phénomènes météorologiques extrêmes, le développement de nouvelles pathologies, les contraintes sur la ressource en eau, ...

A ce titre, le Crédit Mutuel Océan s’attache à contribuer à la lutte contre le changement climatique et à participer activement à la transition écologique du secteur agricole, notamment via la réduction des émissions de GES et l’augmentation de la capacité de stockage de carbone.

Il veille aussi à ce que les financements liés à la filière agricole ne viennent pas impacter de manière négative les conditions de vie, le bien-être et la santé de l’ensemble de sa clientèle agricole.

L’accompagnement de sa clientèle dans la transition, devient en conséquence, une priorité du Crédit Mutuel Océan.

ACCOMPAGNEMENT AUX TRANSITIONS DU CRÉDIT MUTUEL OCÉAN

Avec la gamme des prêts Transition déjà existante (énergétique, numérique, RSE), le Crédit Mutuel Océan souhaite soutenir les projets innovants des clients dans le domaine du développement durable, en finançant les investissements qui accompagnent la transformation des entreprises agricoles vers une économie plus « responsable » et plus performante. Aussi, le Crédit Mutuel Océan propose à destination de sa clientèle agriculteurs des prêts verts et solidaires tels :

- Le prêt Transition Agricole : ce dispositif accompagne tous les projets de transition agro-écologique et sociétale des clients et sociétaires. Il bénéficie d’un refinancement bonifié.
- Le financement pour une Agriculture de Précision Innovante – Exemple : BE API.
- Le financement d’énergies renouvelables : accompagnement de projets photovoltaïques, méthanisation de sous-produits agricoles, biomasse pour la production de chaleur, ...
- Le prêt Install’ Agri : accompagnement ouvert à tous les porteurs de projets pour les installations aidées et non aidées en Agriculture (financement aussi bien de besoins incorporels (rachat de parts sociales...) liés au démarrage de l’entreprise que les besoins corporels (foncier, bâtiments, matériels, cheptel, stocks...).

Exemple d’accompagnement : partenariat avec le fonds de dotation « Ohé La Terre ».

- Le prêt Bienvenue Agri : prêt d’honneur agricole pour les porteurs de projets en Agriculture.

➤ Les prêts Install’ Agri et Bienvenue Agri sont complémentaires.

- L’aide à la formation « Commercialisation en circuit-court » via une prime de 150€.
- Le portage de foncier - Starterre Agri : dispositif qui permet aux agriculteurs de bénéficier d’un portage temporaire de terres agricoles de façon à soutenir la réalisation de leur projet d’installation fragilisé par l’achat de foncier non bâti.

Le Crédit Mutuel Océan, en tant que signataire de la charte régionale pour le renouvellement des générations en agriculture, s’engage également à assurer le renouvellement des générations par des installations viables, vivables et transmissibles.



UNE ORGANISATION ADAPTÉE AUX ENJEUX ET SPÉCIFICITÉS DE LA FILIÈRE AGRICOLE

Face à un environnement en constante mutation environnementale, sociétale et technologique, le Crédit Mutuel Océan a la volonté de sans cesse faire évoluer son organisation face à ces mutations. Il souhaite accompagner ses clients et sociétaires dans tous ces changements, de manière sereine, avec pour objectif central : la satisfaction client.

Dans ce sens, le Crédit Mutuel Océan a fait le choix de renforcer ses expertises locales, au plus près des besoins des clients, avec des chargés de clientèle agricoles, spécialisés dans le suivi des exploitations ainsi que des experts et responsables marché en appui.

Les besoins des clients agriculteurs sont traités de manière plus ciblée et plus efficace, afin de tenir compte de leurs spécificités et de leur offrir le meilleur des conseils et solutions.

L'ambition du Crédit Mutuel Océan est de conforter sa présence locale sur le territoire avec des collaborateurs implantés sur nos 3 départements : la Vendée (85), les Deux-Sèvres (79) et la Charente Maritime (17).

D'autre part, dans le cadre du suivi et de l'animation du marché de l'agriculture, une organisation basée sur le réseau des administrateurs des caisses locales du Crédit Mutuel Océan a été mise en place, avec :

- Des correspondants « Agriculture » dans les conseils d'administration des caisses locales du Crédit Mutuel,
- Un comité de l'agriculture dans chaque département,
- La Caisse de Crédit Mutuel Océan Agri au niveau du territoire fédéral.



OBJECTIFS

La politique sectorielle sur le secteur de l'agriculture a pour objet de définir les règles et les modalités d'accompagnement et d'octroi de financement du Crédit Mutuel Océan aux entreprises et aux projets du secteur agricole.



NOS ENGAGEMENTS

Le Crédit Mutuel Océan a rejoint la Net Zéro Banking Alliance en 2021, afin de respecter les objectifs de l'Accord de Paris et d'aligner ses activités sur une trajectoire compatible avec la neutralité carbone d'ici 2050.

Cela se traduit par la fixation d'objectifs intermédiaires de réduction des émissions de GES par secteur d'activité.

En ce sens, le Crédit Mutuel Océan, tout en continuant à accompagner ses clients dans leurs projets agricoles de manière durable, se fixe des engagements afin d'atteindre ses objectifs :

- 1- Agir et s'adapter au changement climatique en accompagnant les agriculteurs dans leur démarche d'amélioration de l'empreinte carbone de leur exploitation via* :**
 - a. Une subvention pour financer le reste à charge du coût d'un diagnostic carbone,
 - b. Une prime d'accompagnement pour financer des frais de certification de labels environnementaux d'excellence Haute Valeur Environnementale (HVE) et Agriculture Biologique.
- 2- Participer au développement du territoire du Crédit Mutuel Océan en soutenant les projets de transition énergétique et environnementale des agriculteurs : développement de l'agroécologie et l'agriculture de précision ; amélioration de la gestion des effluents d'élevage ; mises en place de bonnes pratiques dans le domaine du bien-être animal ; développement des énergies renouvelables...**
- 3- Développer les filières agricoles respectueuses de l'environnement :**
 - o Accompagner le développement de la commercialisation en circuit-court,
 - o Préserver la nature et la biodiversité : la ressource en eau, maintien des sols fertiles, préservation des zones humides...
 - o Poursuivre les partenariats avec des fonds de dotation. Ces fonds soutiennent des projets en faveur de la biodiversité, de l'agroforesterie et de l'environnement dans les agrosystèmes. Ils ont pour ambition de « semer la biodiversité » dans les territoires ruraux en collaboration avec les acteurs clés que sont notamment les agriculteurs.

- 4- Soutenir la création et l'installation des porteurs de projets agricoles (cf. Install'Agri – l'offre à l'installation dédiée aux porteurs de projets en agriculture) et ce, y compris dans les périodes difficiles.
- 5- Faire vivre notre offre et nos dispositifs « Agriculture » pour financer une économie plus responsable pour les agriculteurs :
- o Compléter l'offre verte et solidaire Agriculteurs afin d'accompagner nos clients dans la transition bas carbone,
 - o Accompagner les projets de production d'énergies renouvelables des clients Agriculteurs (photovoltaïques...),
 - o Informer la clientèle sur les aides relatives aux projets d'installation en Agriculture,
 - o Rendre notre « offre verte » lisible pour nos collaborateurs et plus visible pour les clients.

* Financement du reste à charge dans la limite maximale de 200€ sur présentation de la facture de diagnostic carbone émise par une structure éligible et subvention d'une valeur de 200€ sur présentation d'un justificatif d'obtention de la certification d'Agriculture Biologique ou HVE (Haute Valeur Environnementale).

CHAMPS D'APPLICATION

Cette politique s'applique à l'ensemble du marché de l'agriculture. Cela concerne toutes les opérations liées aux activités de cultures de céréales - cultures industrielles, cultures spécialisées - culture fruitière, viticulture, élevage, sylviculture et services forestiers, pêche et aquaculture, entreprises de services agricoles.

Le périmètre d'application de cette politique sectorielle couvre l'ensemble des opérations bancaires et financières fournies par le Crédit Mutuel Océan aux clients agriculteurs.

DATE DE MISE EN ŒUVRE

Cette politique sectorielle s'applique à compter de sa date de publication.

Elle pourra faire l'objet de révisions à chaque fois que le Crédit Mutuel Océan le jugera nécessaire ou selon les évolutions législatives et réglementaires.

COMMUNICATION DE LA POLITIQUE ET SUIVI

Cette politique sectorielle fait partie intégrante du Référentiel Engagement du Crédit Mutuel Océan.

L'ensemble des parties prenantes du Crédit Mutuel Océan pourra en prendre connaissance. Elle est publiée sur le site internet du Crédit Mutuel Océan, sur la page consacrée aux rapports annuels.

Les expositions liées au secteur de l'agriculture sont présentées régulièrement aux instances de gouvernance du Crédit Mutuel Océan.

L'application de la politique est contrôlée par les mécanismes de contrôles internes du Crédit Mutuel Océan.